

Montreuil-sous-Bois, le 18 novembre 2011

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Points-clés du Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour la filière viticole du 16 novembre 2011

Le Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour la filière viticole s'est réuni le 16 novembre 2011, sous la présidence de Jérôme Despey.

Économie de la filière vins

À l'occasion du Conseil spécialisé, FranceAgriMer a communiqué aux professionnels les dernières données économiques disponibles dans ses services sur la conjoncture viticole, avec notamment un focus sur les marchés à la production en ce début de campagne 2011/12 et sur les prévisions de récolte européennes.

Cf. pour en savoir plus : *Note de conjoncture vins de FranceAgriMer*, novembre 2011

Marchés à la production à fin octobre 2011, récoltes, stocks et disponibilités

En ce début de campagne, compte tenu de l'ensemble de ces éléments (prévisions de récoltes, stocks et disponibilités), le président du Conseil, Jérôme Despey, a tenu à rappeler, une nouvelle fois, qu'il n'y avait pas de raisons objectives pour que des tensions sur les prix apparaissent et a renouvelé son appel à la responsabilité des différents acteurs, tant du côté de la production que du négoce.

OCM : point sur la consommation de l'enveloppe nationale 2011/12 au 15 novembre 2011

Comme traditionnellement, un point sur la consommation des crédits de l'enveloppe du programme français de l'OCM vitivinicole 2011/12 (pour mémoire 284,3 M€) a été présenté aux membres du Conseil. Au 10 novembre 2011, 35,4 M€ ont été consommés.

Pour répondre à la demande exprimée par les professionnels, FranceAgriMer a présenté aux membres du Conseil un point sur les paiements de l'aide à la restructuration et reconversion du vignoble de la campagne 2010/11.

OCM : projet de nouvelle maquette budgétaire pour le programme national quinquennal

Un projet de nouvelle maquette budgétaire de l'enveloppe 2011/12 pour le programme national quinquennal de l'OCM vitivinicole a été présenté aux membres du Conseil.

Le Conseil a donné un avis favorable sur la répartition suivante des crédits pour 2011/12 pour un montant total de 284,3 M€ :

- prestations viniques : 44,3 M€ ;
- moûts concentrés : 15 M€ ;
- assurance récolte : 0 ;
- restructuration : 105 M€ ;
- promotion : 40 M€ ;
- investissements : 80 M€ ;
- distillation de crise : 0.

En parallèle, les engagements pluriannuels (sur cinq ans) de différentes mesures du programme quinquennal national ont fait l'objet d'ajustements. Ainsi, l'enveloppe totale de la mesure « prestations viniques » a été augmentée de 6 millions d'euros du fait d'une récolte 2011 en progression, celle de la mesure « investissements » de 1,5 million d'euros et l'enveloppe totale de la mesure « promotion » a été revue à hauteur de 173 millions d'euros (au lieu de 180 millions d'euros).

Conditions d'attribution de l'aide à la restructuration et à la reconversion du vignoble : projet d'arrêté

Le Conseil a donné un avis favorable sur un projet d'arrêté modifiant l'arrêté « pluriannuel » du 26 mai 2009 modifié relatif aux conditions d'attribution de l'aide à la restructuration et à la reconversion du vignoble.

Les principales modifications visent à introduire une évolution concernant le palissage, la suppression de l'obligation de gel des droits issus d'un arrachage en plan collectif et à clarifier certaines règles existantes :

- possibilité d'option pour une restructuration par plantation avec ou sans palissage et conséquences concernant les montants maximums de l'indemnisation pour les coûts de plantation, lesquels s'entendront, à partir de la campagne 2011/12, pour une replantation avec palissage ;
- simplification en supprimant l'obligation de gel des droits issus d'un arrachage en plan collectif jusqu'à la fin du plan ;
- reformulation des règles d'exclusion dans les choix variétaux des opérations de restructuration lorsqu'une opération de restructuration par reconversion variétale a déjà été réalisée (plantation ou surgreffage) ;
- rappel de l'éligibilité de l'action de restructuration qui est déterminée à partir des caractéristiques de la parcelle d'origine des droits.

Un projet d'arrêté fixant les modalités de l'aide à la restructuration du vignoble pour la campagne 2011/12 sera présenté au Conseil spécialisé de décembre prochain.

Intégration de la filière des produits cidricoles dans le fonds de la filière viticole

Le président du Conseil spécialisé et le directeur général de FranceAgriMer ont été saisis d'une demande conjointe des deux interprofessions des produits cidricoles (l'union nationale interprofessionnelle cidricole – UNICID et l'interprofession des appellations cidricoles – IDAC) d'intégrer le fonds de la filière viticole.

Les membres du Conseil ont donné un avis favorable sur l'intégration (à partir du 1^{er} janvier 2012) de la filière des produits cidricoles dans le fonds de la filière viticole.

Proposition d'orientations budgétaires des filières viticole et cidricole pour 2012

Les crédits nationaux spécifiquement affectés aux filières viticoles et cidricoles sont inscrits, dans divers chapitres, au titre de l'action 11 du programme 154 de l'EPRD 2012 de FranceAgriMer.

Les membres du Conseil ont pris connaissance d'une proposition d'orientation des crédits nationaux alloués aux filières viticoles et cidricoles pour 2012, qui prend en compte :

- la baisse générale des crédits d'intervention de l'Établissement ;
- l'intégration de la filière des produits cidricoles dans le fonds de la filière viticole.

Le Conseil a donné un avis favorable sur la proposition d'orientations des crédits nationaux alloués aux filières viticole et cidricole pour 2012 et qui fixe notamment à 10 millions d'euros les crédits affectés au fonds des filières viticoles et cidricoles pour la promotion, la recherche et le développement.

Cette proposition sera agrégée au budget d'intervention 2012 (EPRD) de FranceAgriMer actuellement en cours de réalisation. Ce dernier sera présenté dans sa version définitive aux membres du Conseil d'administration de l'Établissement dans les jours à venir.

Contingents d'autorisations de plantation en vue de produire des vins à IGP pour 2011/12 : projet d'arrêté

Comme traditionnellement en chaque fin d'année, le Conseil spécialisé a examiné un projet d'arrêté fixant les contingents d'autorisations de plantation en vue de produire des vins à Indications Géographiques Protégées (IGP).

Une proposition de contingents d'autorisation de plantation en vue de produire des vins à IGP pour la campagne 2011/12 avait été présentée lors du Conseil spécialisé pour la filière viticole du 22 juin 2011. Le Conseil s'était prononcé sur une répartition indicative maximale s'élevant à 1 160 hectares. Les demandes individuelles des viticulteurs ont été déposées auprès des services territoriaux de FranceAgriMer jusqu'au 30 septembre dernier.

Globalement, les demandes sont légèrement moins importantes que prévu (1157 ha au lieu de 1160 ha) et, dans un certain nombre d'aires de production, toutes les demandes répondant aux critères de recevabilité figurant dans l'arrêté du 28 juillet 2011 pourront être honorées.

Dans ce contexte, le comité « IGP vins et cidres » de l'INAO a examiné, le 10 novembre dernier, le projet d'arrêté (établi sur la base des demandes déposées au 30 septembre 2011) relatif aux contingents d'autorisations de plantation en vue de produire des vins à Indications Géographiques Protégées (IGP) pour la campagne 2011/12 et donné un avis favorable.

Le Conseil spécialisé viticole de FranceAgriMer a donné un avis favorable sur ce même projet d'arrêté.

Le prochain Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour la filière viticole se réunira le 14 décembre 2011.

Contacts presse FranceAgriMer

Laurence Gibert
Virginie Nicolet

Tél. : 01 73 30 34 05
Tél. : 01 73 30 22 54

laurence.gibert@franceagrimer.fr
virginie.nicolet@franceagrimer.fr